Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1994/0217(CNS) - 03/10/1994 - Document de base législatif

La proposition de règlement du Conseil vise deux types de mesures applicables à partir d ela campagne 1995/1996 : - prévoir l'octroi d'une aide de 115 ECU/ha pour une surface limitée à 50.000 ha emblavée en blé dur, hors les zones traditionnelles en France et prévoir une augmentation des surfaces reconnues comme zone traditionnelles de production de blé dur en Espagne (+ 20.000 ha) et en Italie (+ 5.000); - prévoir en Allemagne, une différenciation entre Länder des pénalités découlant d'un éventuel dépassement simultané de la superficie maximale garantie pour les oléagineux et de la superficie nationale de référence.